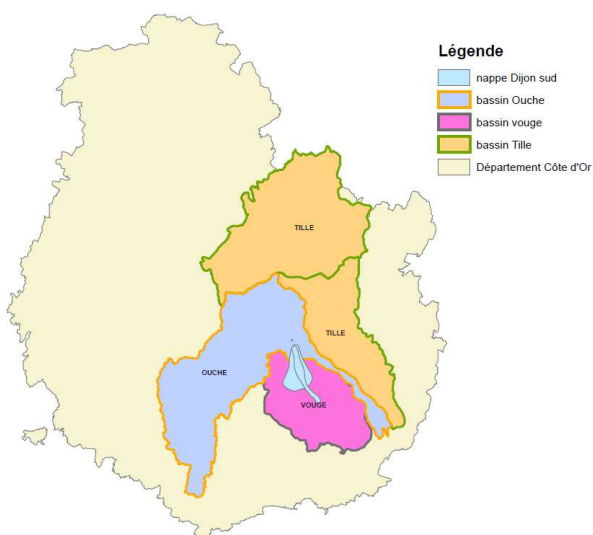


## Étude prospective : une stratégie commune ! Des plans d'actions différenciés !

Voici plus d'une année déjà, en coordination et en concertation entre les représentants des bassins de la Tille, de l'Ouche, de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud, était engagée l'Étude Prospective sur les effets du changement climatique sur la ressource en eau de ces quatre territoires.



Le territoire d'étude

Les objectifs de cette étude étaient multiples :

- Une appropriation collective des enjeux liés à l'évolution du territoire parmi lesquels le changement climatique ;
- Une approche globale pour anticiper les changements et leurs impacts, et s'y préparer collectivement ;
- Aboutir à une stratégie à moyen (2035) et long termes (2050) adaptative accompagnée d'un plan d'actions opérationnelles ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux changements à venir, tout en préservant la ressource en eau et les milieux.

Il ne s'agissait ni de créer une réglementation supplémentaire, ni de prédire l'avenir des territoires mais bien de se préparer au mieux aux bouleversements futurs pour tous les pans de la société.

Comme souligné en propos liminaire, les acteurs des territoires se sont réunis à 6 reprises lors d'ateliers de contribution afin d'aboutir à une stratégie co-construite.

Le résultat de ce travail est la définition de 6 axes d'adaptation à mettre en œuvre face au changement climatique :

- Faire de l'adaptation au changement climatique **une priorité des politiques publiques et des préoccupations des usagers** ;
- S'adapter à la baisse de la ressource disponible **en diminuant la pression de prélèvement** ;
- **Garantir le stockage de l'eau dans les nappes et dans les sols** en favorisant l'infiltration des eaux ;
- Contraindre les politiques d'aménagement du territoire à **la prise en compte des enjeux de l'eau** ;
- Améliorer la résilience des cours d'eau et milieux humides **en accélérant et en adaptant les actions de restauration** ;
- **Accompagner l'activité agricole, viticole et sylvicole** pour faire face aux impacts du changement climatique.

Les conclusions de ces travaux ont été présentées le 30 septembre dernier à Dijon a été organisé un dernier atelier commun de concertation.



### Et après ?

Désormais, les quatre territoires décideront indépendamment des solutions à retenir, adaptées à son contexte, ses particularités et sa gouvernance. Il s'agira, au cours des prochains mois, de passer des principes d'action (la stratégie) à des actions opérationnelles (**le PTGE**) qui seront intégrées par la suite dans les plans locaux, les contrats de milieux et les SAGE(s). La ligne d'arrivée est à l'horizon, mais il faudra s'assurer qu'on puisse l'atteindre.

**« Ce n'est que lorsque le puits s'assèche que l'on découvre la valeur de l'eau. »**

*Proverbe écossais*

## La restauration de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux

En octobre, le SBV a engagé les premiers travaux de restauration du lit mineur de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux qui a fait l'objet de lourds aménagements (à minima) depuis 1827 (recouplements de méandres et recalibrage du lit). La rivière jusqu'alors présentait un tracé rectiligne, une chenalisation (berges hautes et abruptes) du lit, un faciès uniforme en « marche d'escalier » et un colmatage généralisé par des sédiments fins tout le long du linéaire d'intervention (1 000 mètres environ).



Colmatage du lit au « Creux tournant » (fév. 2022)

Du fait du fonctionnement hydraulique perturbé, la situation piscicole est très déficitaire. Il n'était observé que 5 espèces de poissons (dont la truite arc-en-ciel), là où il devrait y en avoir 15. Les espèces comme le Chabot ou la Truite Fario sont totalement absente sur ce tracé.

C'est dans un objectif de restauration des habitats et des fonds que les 20 seuils tufeux ont été arasés afin de laisser la rivière enfin « respirer ». La réponse du milieu a été significative et les deux impacts les plus visibles ont été l'évacuation des sédiments fins et une diversification des écoulements.



Décolmatage du lit au « Creux tournant » (nov. 2024)

En accord avec l'AAPPMA locale, les travaux reprendront en avril 2024.

### À suivre

Syndicat du Bassin versant de la Vouge et Commission Locale de l'Eau du bassin de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

☎ 03 80 51 83 23 ✉ [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr) 🌐 [syndicat.bassin.vouge](http://syndicat.bassin.vouge) 🌐 [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

## La distinction « Rivière en bon état » attribuée à la Cent Fonts

Le 19 septembre dernier, le Président du SBV, a accueilli M. MOURLON, Directeur de l'Agence de l'Eau RM&C à l'occasion de l'attribution du label « Rivière en bon état » de la Cent Fonts.



La Cent Fonts à Saulon-la-Rue

Cette distinction sanctionne près de 10 ans de travail collectif qui a permis la restauration de la qualité du cours d'eau. M. COLLARDOT a souligné que sans un investissement technique et financier de nos partenaires (AERM&C, Conseil Régional BFC, mairies de Féney, Saulon-la-Rue, Saulon-la-Chapelle et les riverains, CCGC&NSG, Dijon Métropole, DDT, OFB) rien n'aurait pu se réaliser.



Les élus et représentants partenaires de la démarche

## À NOTER

Comme nous l'avons déjà précisé, dans le cadre du PEP du PAPI Tille, Vouge et Ouche, le SBV a délibéré afin d'engager l'étude visant à étudier les possibilités de restauration de ZEC en forêt de Cîteaux en 2025. Cette demande est actuellement en cours d'instruction de la DREAL BFC (Fonds Barnier).

Le 12<sup>ème</sup> programme de l'AERM&C a été adopté le 4 octobre 2024. Les financements des démarches de restauration des milieux aquatiques et des Solutions Fondées sur la Nature sont confortés (jusqu'à 80% d'aides).

Les débordements récurrents de la Vouge au droit du Moulin Civri à Gilly-lès-Cîteaux relèvent de la responsabilité de leurs propriétaires. Le SBV, avec la Sous-Préfecture et la commune, ont engagé une concertation avec eux afin de trouver une solution à cette problématique.



# Nos partenaires



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

